

Cayenne, le 11 septembre 2026

**Courrier à l'attention de Messieurs les Députés Jean-Victor CASTOR et Davy
RIMANE**

Objet : Réduisons la taxe appliquée à notre santé

Messieurs les Députés,

À l'approche des prochains débats budgétaires au Parlement, nous souhaitons attirer votre attention sur les conséquences des nouveaux transferts de dépenses de l'Assurance maladie obligatoire vers les complémentaires santé.

Pour 2027, 1,5 milliard d'euros de remboursements jusqu'ici assumés par la Sécurité sociale doivent être transférés aux mutuelles, soit près de 1,7 milliard d'euros en intégrant la fiscalité. Soins dentaires, médicaments, dispositifs médicaux, transports sanitaires : derrière ces montants se trouvent des dépenses de santé très concrètes pour nos adhérents.

Ces transferts ne permettent pas de réduire la dépense de santé. Ils en déplacent simplement le financement vers les assurés, les adhérents des mutuelles et les entreprises qui financent les contrats collectifs.

Cette logique est d'autant plus difficilement soutenable que les contrats proposés par les mutuelles sont aujourd'hui taxés à hauteur de 16,12 %. Après 100 euros de cotisations versées par un adhérent, plus de 16 euros sont directement prélevés au titre de la fiscalité.

Nous sommes convaincus qu'une autre voie est possible.

Plutôt que de multiplier les déremboursements et les transferts, nous appelons à agir sur les véritables déterminants de la soutenabilité de notre système : lutte contre la fraude, amélioration de la pertinence des soins, prévention, santé publique et régulation des dérives liées à la financiarisation du système de santé.

Dans le cadre des prochains débats parlementaires, nous vous appelons donc à vous opposer à de nouveaux transferts de charges non concertés et à soutenir une baisse significative de la fiscalité qui pèse sur les contrats de complémentaire santé, afin de la rapprocher de celle applicable aux biens et services essentiels.

Les mutuelles sont prêtes à prendre toute leur part aux efforts nécessaires pour garantir l'avenir de notre système de protection sociale. Mais ces efforts doivent permettre de mieux dépenser et mieux soigner, et non simplement de déplacer la facture d'un financeur vers un autre.

Nous sommes naturellement à votre disposition pour échanger avec vous sur ces enjeux et sur les propositions portées par le mouvement mutualiste.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Députés, l'expression de ma considération distinguée.

Lina CHONG WING,
Présidente de la Mutualité Française Guyane



Mutualité Française de Guyane
1, chemin Beney - Route de Macouba - 97300
CAYENNE
Tél. : 0594 25 95 62 - 06 94 99 46 91
Mail : administration@mutualite-guyane.fr
RÉGIE PAR LE LIVRE I DU CODE DE LA MUTUALITÉ
R.N.M. N° 501 896 336